



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 8 septembre 2008

#### ORDRE DU JOUR :

0. Démission de M. Marc TISSOT et prestation de serment de Mme Nadja BURKHARDT.
1. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2008.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,33 % pour la construction de deux groupes de deux villas mitoyennes avec garages au chemin E-Sarasin 9, 9A, 9B, 9C, parcelle n° 264 – feuille 10 du Grand-Saconnex – DD 102122. (Rapporteur : Antoine ORSINI).
  - 4.2 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,32 % pour la construction de quatre villas mitoyennes et garages au chemin de Bonvent 23C, 23D, 23<sup>E</sup>, 23F, – parcelle n° 207 – feuille 9 du Grand-Saconnex – DD 102007. (Rapporteur : Antoine ORSINI).
  - 4.3 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,33 % pour la construction d'un immeuble à habitat collectif et parking, au chemin Jaques-Attenville 13<sup>E</sup> et 13F, parcelles n°s 125, 1210, feuille 4 du Grand-Saconnex – DD 102132. (Rapporteur : Antoine ORSINI).
  - 4.4 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,33 % pour la construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45A, 45B, 45C – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062. (Rapporteur : Antoine ORSINI).
  - 4.5 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant le projet de modifications des limites de zone – chemin A.-Vilbert – l'Ancienne-Route. (Rapporteur : Antoine ORSINI).
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif pour permettre la signature de l'acte de constitution au profit de SIG, parcelle n° 1679, rue Sonnex, Commune du Grand-Saconnex.
  - 5.2 Préavis relatif à la demande de dérogation à 0,33 pour la construction de deux groupes de deux villas mitoyennes avec garages au chemin Edouard-Sarasin 9, 9A, 9B, 9C, parcelle n° 264 – feuille 10 du Grand-Saconnex – DD 102122.
  - 5.3 Préavis relatif à la demande de dérogation à 0,32 % pour la construction de quatre villas mitoyennes et garages au chemin de Bonvent 23C, 23D, 23<sup>E</sup>, 23F, – parcelle n° 207 – feuille 9 du Grand-Saconnex – DD 102007.
  - 5.4 Préavis concernant la demande de dérogation à 0,33 % pour la construction d'un immeuble à habitat collectif et parking, au chemin Jaques-Attenville 13<sup>E</sup> et 13F, parcelles n°s 125, 1210, feuille 4 du Grand-Saconnex – DD 102132.
  - 5.5 Préavis relatif à la demande de dérogation à 0,33 % pour la construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45A, 45B, 45C – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062.
  - 5.6 Préavis relatif au projet de modifications des limites de zone – chemin A.-Vilbert – l'Ancienne-Route.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008

6. Propositions du Conseil administratif.
7. Route des Nations et grands travaux.
8. Questions :
  - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
  - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
9. Propositions des Conseillers municipaux :
  - 9.1 Adoption du calendrier des séances – 2<sup>e</sup> semestre 2008.
10. Motions.
11. Résolutions.
12. Communications et divers.

\*\*\*\*

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) — Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) – Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Julien MOURET (PS) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD).

M. Arthur PLEE, Maire  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif

Absent : M. Eric PORTIER (GAG)

Assiste à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Absente :

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste (PV rédigé sur la base de l'enregistrement).

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

Il propose des modifications de l'ordre du jour, avec la suppression des points 4.2, 4.3, 4.4, 5.3, 5.4 et 5.5. En effet, ces dossiers devront être réétudiés par la Commission d'urbanisme après modifications.

Cette proposition n'appelle aucune remarque.

Le Président signale que le point 13 : Questions du public a été oublié dans l'ordre du jour.

A la remarque de M. BALMER, le Président signale encore que sous le point 4.5, il y aura un rapport de majorité et un rapport de minorité.

Mme MAMIN-TISSOT demande que le remplacement de M. Marc TISSOT dans les différentes Commissions soit traité sous le point 9.2 : Propositions des Conseillers municipaux.

**0. Démission de M. Marc TISSOT et prestation de serment de Mme Nadja BURKHARDT.**

M. CUDRE donne lecture de la lettre de démission de M. Marc TISSOT du 12 août 2008 (*annexe 1*).

Après avoir prêté serment devant M. STEINER, Président, Mme BURKHARDT rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

**1. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2008**

Page 181 – Mme MAMIN-TISSOT constate que dans l'annexe 4 ne figure pas le texte de la pétition concernant une patrouilleuse scolaire à la Place Carantec.

Mme MAMIN-TISSOT souhaiterait que sous le point 12. Pétition, il soit mentionné que la pétition précitée a été traitée en pages 191 et 192 (réponses aux questions des Conseillers municipaux).

Page 191, sous la 4<sup>e</sup> recommandation : Mme MAMIN-TISSOT relève qu'il s'agit d'un « tourner à gauche » depuis le chemin Sarasin et non pas d'un « tourner à droite ».

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 20 voix « pour » et 3 abstentions, avec les modifications demandées.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Représentations du bureau :

1<sup>er</sup> août : Fête nationale.  
30 août : Journée portes ouvertes du Centre d'éducation canine à Bellevue.  
5 septembre : Conférence de presse du MGS Basket-ball Club.  
Fête nationale du Viêt-Nam à la Mission du Viêt-Nam.  
6 septembre : 30<sup>e</sup> anniversaire du Tennis-Club Grand-Saconnex.

Le Président rappelle la conférence « projet d'agglomération » du 2 octobre prochain à 18h30 à l'aula du Pommier.

Mme BÖHLER précise que cette conférence sera donnée par Mme Nicole SURCHAT-VIAL, responsable du projet d'agglomération au Département de l'intérieur. Tous les Conseillers municipaux de la rive droite du lac sont conviés à cette conférence. Des membres du CM de Ferney-Voltaire seront également présents.

**3. Communications du Conseil administratif**

**Communications de M. PLEE:**

Repas officiel avec les enfants de Racovita du 23 juin 2008 : M. PLEE informe que l'Association d'amitié Racovita – Grand-Saconnex tient à remercier les nombreux Conseillers municipaux présents lors de cette soirée.

Equipements publics du Pommier : Après de nombreuses séances avec le Service technique, l'architecte consultant, les experts et lui-même durant l'été pour continuer les investigations concernant les problèmes de ventilation, M. PLEE informe que les conclusions du rapport des experts montrent des vices cachés ainsi que des erreurs de conception. Il tiendra la Commission des bâtiments et le Conseil municipal informés des mesures qui seront prises pour que la situation soit rétablie d'ici l'été prochain. Les travaux qui devront être effectués seront conséquents.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008

Une évaluation de l'air respiré par les enfants de l'école et de la crèche a été effectuée par les services compétents aucun problème n'a été révélé.

Sécurité routière : Le Conseil administratif a reçu longuement la personne responsable de la pétition traitée lors de la séance plénière du 16 juin dernier, afin de lui expliquer et de discuter des réflexions en cours.

Sécurité municipale : Les ASM ont effectué des contrôles des zones bleues dans le quartier du Pommier. 90 % des véhicules contrôlés étaient en infraction !

Durant le mois de septembre, les objectifs des ASM seront :

- la sécurité routière aux abords des écoles, avec un effectif de 3 agents par site et 2 écoles contrôlée par jour,
- contrôle du sens obligatoire Ancienne-Route/chemin des Morillons,
- contrôle du respect du stop chemin A.-Vilbert/route de Colovrex,
- Action visispeed avec trois agents à la rue Sonnex,
- Contrôle des parcs, notamment au niveau du comportement des propriétaires de chiens.

Une convention a été signée avec la commune de Pregny-Chambésy. Les ASM passeront quelques heures sur cette commune pour, notamment, contrôler le stationnement dans les zones bleues.

Patrouilleuses scolaires : Une patrouilleuse « volante » renforcera l'équipe des patrouilleuses scolaires déjà en place et agira sur différents passages-piétons communaux, dont celui de la place de Carantec.

### **Communications de M. COMTE :**

Urbanisme : Après examens avec le service technique, la réalisation de l'Eco-point du Jonc sans abattage d'arbres est possible. Les travaux vont donc débuter ces jours.

La procédure de consultation pour un plan localisé de quartier à Morillon-Parc a été publiée dans la F.A.O. Le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ce dossier avec les observations collectées par le DCTI.

Le Conseil administratif a déposé un recours contre une autorisation de construire délivrée par le DCTI pour des dépôts sur des parcelles de la zone industrielle et artisanale du Bois-Brûlé. En effet, le Conseil administratif avait donné un préavis défavorable, considérant que le terrain est sous-utilisé et que la commune manque cruellement de terrains dans ce type de zones. Les négociations avec le requérant et le Département sont en bonne voie.

Transports et mobilité : Le Conseil administratif, dans le cadre de l'encouragement aux transports publics en général et en particulier sur la commune, en relation avec le P + R 47, a décidé, en léger dépassement de ligne budgétaire, de construire deux abris-bus. L'un à l'arrêt du P + R en bas de la route de Ferney et l'autre à la hauteur de la Susette. Les demandes d'autorisation en procédure accélérée sont en cours.

Domaine public : Le Conseil administratif a rappelé à la CIA qu'elle lui doit une réponse à sa proposition de partager les frais d'entretien des plates-bandes du quartier du Pommier. L'attitude de la CIA n'est que trop peu responsable dans cette affaire et le Conseil administratif va la relancer pour qu'elle réponde dans les meilleurs délais.

Le Bureau international du travail de Genève annonce des travaux d'entretien de toiture et d'intérieur. Une partie des installations de chantier seront transportées par hélicoptère. Ces transports sont prévus dans la semaine du 22 au 26 septembre, dans la semaine du 13 au 17 octobre et dans la semaine du 3 au 7 novembre.

Routes et assainissement : M. PLEE et M. COMTE se sont rendus à Bienne et à Könitz où ils ont été reçus par les responsables locaux des aménagements et des transports. Ces derniers ont pu leur faire partager les expériences qu'ils ont vécues dans ces villes concernant les zones de rencontre et les zones 30 km/h. Un compte rendu de ces visites sera transmis à la Commission routes, circulation, mobilité.

Les travaux pour sécuriser le débouché du cheminement piétons et vélos qui relie le chemin Attenville à la rue Giacometti sont terminés.

Environnement : Le Conseil administratif a profité du renouvellement des sachets de sucre pour sensibiliser et rappeler aux Saconnésiens les jours et les emplacements de récupération des déchets, avec la maxime « je pense, donc je trie ».

Demi-journée de nettoyage du 6 septembre dernier : M. COMTE remercie chaleureusement les trente à quarante personnes qui, sous une pluie battante, ont participé à cette matinée. Un reportage est diffusé dès ce soir sur Léman Bleu. Un petit film a également été tourné et sera disponible en DVD.

#### **Communications de Mme BÖHLER :**

Fête de la prévention : Mme BÖHLER indique qu'il n'y a malheureusement pas eu beaucoup de monde à cette fête mais que les quelques personnes présentes ont pu tester les vélos à assistance électrique, comme souhaité par M. DETRAZ. Elle remercie le comité d'organisation et tout particulièrement M. Olivier LEGERET pour le travail effectué.

Unireso : L'offre promotionnelle (rabais de CHF 100.-- par abonnement) a remporté un vif succès, avec 452 abonnements délivrés (195 nouveaux et 257 renouvellements), dont 250 abonnements juniors, 87 abonnements seniors et 115 abonnements adultes. En 2006, la commune avait vendu 117 abonnements et en 2007, 275 abonnements.

Régio-Nage (piscine olympique) : Une séance est prévue probablement le 16 octobre avec l'ensemble des Conseillers municipaux de la rive droite du Lac (date à confirmer).

Dates à retenir : 3 octobre, vernissage de l'exposition de photos à la Ferme Sarasin.

7 octobre : Film d'Al Gore.

Du 8 au 10 octobre : Festirire. Deux billets seront offerts pour un même soir à chaque Conseiller municipal pour les spectacles des 8, 9 et 10 octobre, qui pourront être obtenus en téléphonant à la réception de la mairie.

Finances : L'estimation des chiffres relatifs aux revenus 2009 n'ont pas encore été reçus. Selon les quelques informations qu'elle a pu obtenir, Mme BÖHLER indique que les revenus devraient être confortables.

Le dossier sur la péréquation financière intercommunale devrait aboutir lors de la prochaine réunion de l'ACG, prévue avant la fin du mois de septembre.

Cours de français pour les étrangers : Ces cours ont rencontré un grand succès et étaient complets (20 personnes). La commune regardera comment développer ces cours avec l'Université ouvrière de Genève.

Plan de la commune : Le nouveau plan mis à jour a été distribué à tous les Conseillers municipaux. Ce plan est également affiché dans les panneaux communaux, sur des cadres en aluminium, ce qui en principe devrait les empêcher de gondoler.

Commissions : Mme BÖHLER informe que Mme CATILLAZ sera absente jusqu'au début du mois d'octobre. L'Administration communale fait tout ce qu'elle peut pour la remplacer et elle en remercie M. GÖNCZY et son équipe.

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008

Certaines Commissions seront enregistrées et Mme CATILLAZ rédigera les procès-verbaux dès que possible. Pour d'autres, notamment la Commission routes et la Commission sécurité, une personne sera engagée pour prendre les procès-verbaux. Mme BÖHLER attire toutefois l'attention des Conseillers municipaux sur le coût non négligeable d'une telle intervention sur quatre heures.

Elle rappelle également que selon le règlement du Conseil municipal, les Présidents sont responsables des convocations. Elle invite donc ces derniers à prendre contact avec le Conseiller administratif délégué bien à l'avance lorsqu'une Commission doit être convoquée afin de convenir d'un ordre du jour.

Label Cité de l'énergie : La remise du label à la commune du Grand-Saconnex aura lieu à Fribourg, le jeudi 23 octobre. Mme BÖHLER s'y rendra en compagnie de Mme BARRAL, architecte communale qui a suivi le dossier ; M. STEINER, Président du Conseil municipal et M. ECKERT, Président de la Commission de l'environnement sont également invités.

Eclairage de la Mairie et de la salle communale : Lors de la prochaine séance du Fonds de décoration du 16 septembre prochain, les Conseillers municipaux pourront découvrir pour la première fois l'illumination de la salle communale des Délices et de la mairie.

CM Net : Ce projet est mis en attente et sera repris dès le retour de Mme CATILLAZ.

### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

- 4.1 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0.33 % pour la construction de deux groupes de deux villas mitoyennes avec garages au chemin E-Sarasin 9, 9A, 9B, 9C, parcelle n° 264 – feuille 10 du Grand-Saconnex – DD 102122.

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, **ce rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.**

- 4.5 Rapport de majorité et rapport de minorité de la Commission d'urbanisme concernant le projet de modifications des limites de zone – chemin A.-Vilbert – l'Ancienne-Route.

En préambule, M. STEINER, en sa qualité de Président de la Commission, annonce que ce point a fait l'objet d'un très long débat au sein de cette dernière, qui n'a pas pu dégager une position claire. Lui-même a dû trancher et après une très grande hésitation, il s'est prononcé favorablement pour ce projet.

Il propose par conséquent de prendre connaissance de ces deux rapports, de les entériner sans discussion sur le fond et le Conseil municipal se prononcera lors du projet de délibération.

M. ORSINI donne lecture du rapport de majorité.

Mme POGET-MORENO donne lecture du rapport de minorité.

Mme MAMIN-TISSOT constate que le rapport de majorité ne mentionne que 7 votes alors qu'il y avait 9 commissaires. En réalité, le résultat du vote était : Oui, mais : 3 voix – Non, mais : 3 voix, catégoriquement contre : 2 voix – abstention : 1 voix.

Le rapport sera modifié dans ce sens.

**Le rapport de majorité est accepté par 13 voix « pour », 5 voix « contre » et 5 abstentions.**

**Le rapport de minorité est accepté par 12 voix « pour », 6 voix « contre » et 5 abstentions.**

## **5. PROJETS DE DELIBERATION**

- 5.1 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif pour permettre la signature de l'acte de constitution au profit de SIG, parcelle n° 1679, rue Sonnex, Commune du Grand-Saconnex.

L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour » et 4 voix « contre ».

La parole n'étant pas demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal*

*décide*

**par 14 voix « pour », 6 voix « contre » et 3 abstentions,**

1. *de charger le Conseil administratif de signer l'acte de constitution au profit de SIG, parcelle n° 1679, rue Sonnex.*

- 5.2 Préavis relatif à la demande de dérogation à 0,33 pour la construction de deux groupes de deux villas mitoyennes avec garages au chemin Edouard-Sarasin 9, 9A, 9B, 9C, parcelle n° 264 – feuille 10 du Grand-Saconnex – DD 102122.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal*

*décide*

**par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. *de donner son accord pour que le Département des constructions et des technologies de l'information, conformément aux dispositions légales mentionnées ci-dessus, autorise la construction envisagée.*

- 5.6 Préavis relatif au projet de modifications des limites de zone – chemin A-Vilbert – l'Ancienne-Route.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer uniquement sur un changement de zone, à savoir le changement en zone 3 de la parcelle de Morillon-Parc. L'enjeu est donc uniquement de savoir s'il accepte une densification de cette zone et non pas sur un projet précis (la construction d'une tour de 8 étages, projet susceptible de changements), même s'il doit quand même garder celui-ci à l'esprit.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008

Il faut savoir que pour ce genre de question, le Conseil municipal donne seulement un préavis, que l'Etat n'a pas l'obligation de suivre. L'alternative est donc soit d'accepter le déclassement en l'assortissant ou non d'une liste de conditions, soit de le refuser au risque que l'Etat passe outre, sans donner la possibilité à la commune de poser ses conditions que de toute manière, elle ne peut pas imposer.

M. BALMER relève que l'Etat peut de toute façon passer outre les conditions posées par la commune.

M. JIMAJA aimerait qu'il soit rappelé les voix telles qu'elles se sont exprimées en Commission.

Le Président indique qu'il y a eu 3 voix « oui, mais », 3 voix « non, mais », 2 voix « contre » et 1 abstention.

M. JIMAJA constate donc que le « non » le remportait. Il y a donc 5 « non » dont 3 « non, mais ».

M. ORSINI rappelle que tout le monde ne disait pas « non » pour les mêmes raisons.

M. BALMER ne lit pas dans le rapport de majorité ce que voulaient les Commissaires qui ont voté le « non, mais ».

M. ORSINI présente officiellement ses excuses car il n'a pas été fidèle à ce qui a été dit. Il lui a semblé difficile d'expliquer les nuances au sein du rapport.

Le Président relève que le rapport de minorité explique bien ces nuances.

M. CUDRE ne veut pas refaire un débat qui a déjà eu lieu longuement en Commission. Il peut préciser cependant que personne ne voulait accepter le projet tel qu'il était présenté, sans condition. Il y a eu donc un consensus, en disant « oui, je l'accepte, mais à condition que... » et les autres ont dit « non, mais je pourrais accepter ce projet à condition que.... ».

Sans trahir le secret de la Commission, il est clairement ressorti que l'Etat va passer par-dessus l'avis de la commune, et il semblait qu'en disant oui au projet, mais en disant clairement que la commune ne veut plus de transit à travers son territoire et qu'elle veut une route des Nations, c'était un moyen de pression. Il ne faut pas oublier que ce soir, il s'agit de se prononcer sur un déclassement et que le projet en lui-même devra revenir devant le Conseil municipal.

M. POMATTO remercie ses collègues pour le rapport de minorité qui explique bien les différents avis et reflète bien la position des habitants qui sont très impliqués sur ce projet. L'Etat peut bien entendu aller contre l'avis de la commune mais dans la mesure où il y a plusieurs oppositions, est-ce qu'il passerait automatiquement au-dessus ou a-t-il laissé sous-entendre qu'il s'occuperait d'autres projets ?

M. STEINER n'a pas de réponse de l'Etat à ce sujet.

M. SCHIAU demande si, vu la confusion de ce débat, il ne serait pas possible de le reprendre en Commission et de reporter le vote.

M. STEINER pense que si la discussion se refaisait en Commission, le résultat serait le même. Il rappelle que l'enjeu de ce soir est de décider d'une densification de la zone ou non.

M. DETRAZ explique que grâce à la manière très ouverte avec laquelle le Président a permis aux Commissaires de voter, chacun a pu le faire avec sa propre sensibilité. Les opposants ont pu faire un rapport de minorité pour s'exprimer clairement sur le pourquoi de leur opposition.

Le débat de la Commission a permis d'avoir deux options et le Conseil municipal a tout en main pour pouvoir se déterminer ce soir.

Il rappelle également que le Plan directeur cantonal permet à l'Etat de densifier cette zone et de passer légalement outre la volonté de la commune.

Mme JEANDET pense que si l'on part du principe que l'Etat a la possibilité de passer en force, sans avoir l'assurance qu'il va le faire ou non, il lui semble risqué de voter un « non » tout court. Un « non, mais » donne une chance d'être écouté, voire entendu. Dans un « oui, mais », l'Etat n'entendrait que le « oui », mais pas le « mais ». Elle pense donc qu'un « non, mais » donne la possibilité de faire entendre les exigences de la commune par rapport à son plan localisé de quartier.

M. BALMER pense qu'il y a deux postures face à la quasi-menace de l'Etat face à un simple préavis d'un Conseil municipal : courber l'échine et demander à l'Etat de bien vouloir accéder à quelques demandes et rajouter quelques conditions à ce mauvais projet, ou prendre le risque d'aller plus loin dans l'affrontement. Il y a encore d'autres moyens pour faire s'amender ce projet, voire faire qu'il ne se réalise pas.

Par rapport à la densification, tout le monde est conscient qu'il y a un potentiel de densification dans le canton. Toutefois, quand il s'agit de densifier des zones 5 pour y mettre de petites structures de logement de même hauteur qu'une villa mitoyenne, c'est refusé et c'est le droit du propriétaire à gérer sa parcelle pour être tranquille qui s'impose. Mais quand il s'agit, toujours en zone 5, d'aller flanquer une tour de 8 étages sur rez au milieu d'un ensemble locatif de la classe moyenne inférieure, cela ne pose aucun problème à ses collègues de la droite !

Mme MAMIN-TISSOT souhaite remercier ses collègues partisans du rapport de minorité, qui reflète bien ce qui a été discuté de long en large durant cette Commission. Il lui semble cependant qu'il manque un point. Tout le monde est conscient du besoin de se loger et du manque cruel de logements sur Genève. Toutefois, Le Grand-Saconnex a déjà fourni un effort considérable, pour le développement du quartier Giacometti, du Jonc, du Pommier, du chemin des Fins, de Jo-Siffert, de la route de Ferney, sans oublier le morcellement de la zone villas et sa densification. Le Grand-Saconnex a donc déjà fait une large part dans ce sens-là.

Ceci dit, il est impossible de scinder en deux la venue de 50 nouveaux locataires avec la complexité du trafic que cela va engendrer, sans oublier ce que cela représente pour la commune en terme d'infrastructures de loger 50 familles de plus et combien d'élèves à l'école, sans oublier l'implication sur les sociétés et la vie villageoise en général.

Mme MAMIN-TISSOT est donc favorable à répondre un « non, mais » à l'Etat, pour justement l'obliger à se pencher avec plus de volonté sur les problématiques de la circulation qui asphyxie le village depuis longtemps et qui ne feront que de se complexifier avec la réalisation de ce nouveau projet.

M. ORSINI revient sur les propos de M. POMATTO qui mentionnait des oppositions. Le représentant du DCTI a bien dit qu'il y avait eu une remarque mais que le projet n'avait à ce jour pas d'opposition officielle.

M. COMTE explique que le DCTI faisait référence à la procédure de consultation du plan localisé de quartier, qui échoit aujourd'hui. Cela n'est pas la même procédure.

M. MARGUET, malgré toutes les discussions, ne comprend toujours par comment il y a pu y avoir un vote avec 5 « non », 3 « oui » et 1 abstention, avec un vote prépondérant du Président.

M. STEINER ne peut pas vraiment l'expliquer mais pense que cela n'est pas important.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008

M. DETRAZ est en opposition totale avec les propos de M. BALMER et il ne doit pas y avoir un débat « droite – gauche ». Il y a eu un projet présenté dans une zone 5 avec une demande de densification, qui n'a posé aucun problème, que cela soit à droite ou à gauche car il s'agit d'un bon projet.

Il rappelle que si certains dossiers n'ont pas été présentés ce soir comme prévu, c'est parce que les architectes les ont retirés pour en faire de nouveaux ou pour les modifier. Quand il y a de bons dossiers, ils sont acceptés et quand ils sont mauvais, ils sont refusés, que cela soit par la gauche ou par la droite.

M. POMATTO va dans le sens de Mme JEANDET et pense qu'il est important de se prononcer clairement afin faire connaître le point de vue de la commune, à savoir conserver ce qui a été mis en place dans le plan directeur communal. La commune se bat pour conserver des zones de verdure et même si ce parc est privé, il y a très certainement quelque chose à voir avec la circulation et les chemins piétonniers. C'est aussi être à l'écoute des citoyens, qui ont élu les Conseillers municipaux.

M. JIMAJA déplore une fois de plus que ce sujet soit passé en Commission et que le Conseil municipal se retrouve à refaire le débat. Certes, l'Etat menace de passer en force si le « non » est voté, mais entre le « oui, mais » et le « non, mais » ; il y a le « non » ferme, avec des arguments qui ont déjà été énoncés.

M. CUDRE explique que la Commission a remarqué que le plan directeur n'est pas aussi net qu'on veut bien le dire. Le plan directeur cantonal ne correspond pas tout à fait au plan directeur communal. Il y a beaucoup de doutes sur ce projet, mais il s'agit de débattre uniquement sur un déclassement ou non. Il maintient donc son « non, mais » pour le vote de ce soir.

M. ECKERT pense qu'il ne faut pas s'appesantir trop sur les votes de la Commission. Chacun a pu se faire un avis et le débat ne doit pas être mis en balance par rapport à des mesures de circulation que la commune veut prendre pour Le Grand-Saconnex. Il s'agit de savoir si l'on veut densifier ou non cette zone. Il propose donc de voter clairement « non ».

M. BALMER relève que même s'il est vrai que le sujet est le déclassement de cette zone, il est difficile de ne pas tenir compte du PLQ qui suivra. Le déclassement porte le n° 29506, alors que le PLQ porte le n° 29507, donc il est très proche. Il remercie cependant les services de l'Etat qui ont fourni la première étude du PLQ à venir car tout le monde a en tête ce projet de tour.

M. CUDRE donne lecture du projet de délibération.

*Le Conseil municipal*

*refuse*

**par 3 voix « pour », 15 voix « contre » et 5 abstentions,**

1. *de donner un préavis favorable au projet de modification de limites de zone n° 29506.534, aux conditions suivantes :*
  - *le maintien de l'espace de verdure tel qu'il figure dans le plan directeur. Cet espace devrait être accessible au public ;*
  - *les cheminements piétons devront être insérés dans des servitudes inscrites au profit de la commune ;*
  - *l'intégration de l'ensemble des conclusions figurant dans l'étude d'impact sur l'environnement, première étape, de novembre 2006, dont les décisions qui seront prises dans le PLQ qui suivra, notamment la suppression de la circulation de transit dans le village.*

**Ce projet de délibération est donc refusé.**

A la remarque de M. DETRAZ, la phrase « vu le rapport de la Commission du ... » sera supprimée de la délibération.

Le Président propose de voter si ce projet est refusé sans condition ou avec des conditions.

Cette proposition est refusée. Le Conseil administratif a toutes les données en main pour communiquer à l'Etat le pourquoi de ce refus.

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. PLEE demande l'aval du Conseil municipal pour communiquer, sous forme de tableau une fois par trimestre, tous les événements, incivilités et vandalisme qui se déroulent sur le territoire de la commune. Il souhaiterait obtenir cet accord car cette façon de procéder ne correspond pas à la demande de la motion de l'entente au sujet de la sécurité, mais répond à une demande du bureau de limiter tant que faire se peut les communications du Conseil administratif afin de ne pas prendre trop de temps sur la séance

M. ECKERT pense qu'il est bien que ces faits soient communiqués par écrit. Toutefois, ceux-ci paraissent dans les procès-verbaux et étaient donc communiqués au public. Cela serait donc bien que les tableaux soient également joints aux futurs procès-verbaux.

Mme MAMIN-TISSOT croit se rappeler que la motion demandait un compte rendu écrit de tout ce qui touchait à la sécurité. M. PLEE a simplement pris l'habitude de le faire oralement dans le cadre du Conseil municipal. Elle soutient également la proposition d'annexer ce tableau au procès-verbal.

Mme GIROD aimerait savoir pourquoi le Conseil administratif souhaite le faire par trimestre.

M. PLEE pense que cela donnera une meilleure idée de l'ensemble des événements sur un trimestre que sur un mois.

**Le Président met au vote cette proposition, qui est acceptée par «22 voix «pour » et 1 voix « contre ».**

M. PLEE propose que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunisse pour parler du projet de rénovation de l'Ancienne-Mairie.

M. COMTE propose à la Commission de l'urbanisme de se réunir pour étudier les trois projets suivants :

1. Chemin Terroux 21a, 21b, 21c et 21d : démolition de la maison existante et réalisation de quatre bâtiments, avec une demande de dérogation à 0,29.
2. Mission permanente de la République socialiste du Viêt-Nam : construction d'un bâtiment contigu d'habitations et de bureaux, avec un garage souterrain, avec une demande de dérogation à 0,32.
3. Projet de densification à l'angle route de Ferney, Place Carantec, Ancienne-Route, en 4<sup>e</sup> zone B protégée (parcelles Bichet) : Le Conseil administratif doit donner un préavis et pense utile que celui-ci soit amendé des remarques de la Commission d'urbanisme.

Mme BÖHLER propose que la Commission sociale et parascolaire se penche, d'ici la fin de l'année, sur la nouvelle loi sur le réseau de soins et de maintien à domicile pour laquelle elle attend encore le règlement d'application. Les rôles de l'Etat et des communes sont définis dans cette nouvelle loi et les communes auront un travail à fournir.

## **7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE informe que le Conseil administratif a rencontré M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat, dans une séance qui s'est tenue au début du mois d'août. Cette séance a toutefois tourné court, car M. MULLER pensait d'abord rencontrer ses responsables du Département avant le Conseil administratif. Manifestement, l'avis des ces derniers ainsi que celui de M. MULLER sont extrêmement éloignés de celui du Conseil administratif. Une nouvelle séance est agendée au début du mois d'octobre. La décision de participer ou non à la prochaine Commission des partenaires concernant un projet qui n'a absolument pas changé doit encore être prise, car cela ne mérite pas une séance aussi importante.

Les responsables du Département ont annoncé que les projets de l'échangeur et de la route des Nations devraient être déposés prochainement.

De manière condescendante et à titre confidentiel, le Conseil administratif a reçu les premiers rapports d'impact provisoires pour ces deux objets. Il va faire analyser ces rapports dans les meilleurs délais par des gens compétents.

## **8. QUESTIONS**

### **8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :**

Question de M. PORTIER concernant la mise à disposition des ASM durant l'Euro 2008 : M. PLEE confirme que ces derniers ont été mis à disposition pour épauler la police cantonale dans la gestion du trafic routier. Cet engagement a été organisé et coordonné par la police et par l'Association des communes genevoises. Dans ce cadre, il a semblé légitime à la commune de participer à l'effort d'accueil de cet événement unique en son genre.

Question de M. PORTIER concernant l'utilisation anarchique de l'Eco-point des Burgondes : M. COMTE rappelle qu'un employé de la Voirie, nommé îlotier vert, veille dans la mesure du possible à la bonne tenue des Eco-points et y passe chaque jour. Un panneau d'information sera installé aux Burgondes comme cela sera également le cas pour les prochains points de récupération du Jonc et à la rue Gardiol, s'il est accepté. Les plaques qui portent également des indications d'exploitation seront également mises en place.

Question de M PORTIER relative aux travaux de rénovation de La Colombière et à un marquage sur la route car les enfants qui se rendent à l'école ne savent plus par où passer : M. COMTE indique que cette question se rapporte à la circulation piétonnière sur le haut de la Voie-de-Moëns. Le trottoir de la rue Jo-Siffert n'existe que sur un tronçon partiel à cet endroit, le tronçon suivant se situant de l'autre côté jusqu'à la Migros. La liaison de l'un à l'autre pourrait se faire par un passage sécurisé et une demande dans ce sens sera déposée auprès de la Direction générale de la mobilité, qui n'est autre que l'ancien Office cantonal de la mobilité.

Question de M. EYA NCHAMA concernant la position du Conseil municipal dans l'organigramme de la commune : Mme BÖHLER signale qu'elle est en possession d'organigrammes de plusieurs communes. Elle propose à M. EYA NCHAMA de venir les consulter. Formellement, l'organigramme de la commune donne l'état des employés et employées de la commune. Par employé, on entend les personnes salariées avec lesquelles la commune a un contrat de travail. A ce titre, le Conseil municipal pourrait ne pas figurer du tout sur le document. Plusieurs organigrammes de communes genevoises ne font pas même état de leur Conseil municipal.

Cela étant, il semble normal aux yeux du Conseil administratif de reconnaître les compétences et prérogatives du Conseil municipal en le faisant figurer sur l'organigramme. Mais les Conseillers municipaux n'étant pas des employés de la commune, ils ne peuvent pas apparaître au même titre qu'un service ou un autre. Il a donc été décidé de cette présentation, qui ne vise pas à mettre le Conseil municipal en périphérie du document, mais au contraire de reconnaître son statut particulier et ses prérogatives par une mise en page adéquate.

M. EYA NCHAMA signale que s'il s'agit de l'organigramme de l'Administration communale, il préférerait que le Conseil municipal ne soit pas mentionné sur celui-ci.

Question de M. SCHIAU pour l'utilisation du logo de la commune sur des cartes de visites des Conseillers municipaux : Mme BÖHLER confirme qu'il faut avoir l'autorisation du Conseil administratif pour pouvoir utiliser l'écusson de la commune. Le Conseil administratif, après s'être renseigné sur les pratiques en vigueur dans d'autres communes, n'entend pas doter les Conseillers municipaux de cartes de visite à l'effigie de la commune. En revanche, ils sont libres de faire imprimer, à leur frais, des cartes de visite portant la mention de leur titre de Conseiller municipal de la Commune du Grand-Saconnex, sans écusson.

M. SCHIAU constate que Mme BÖHLER est prompte à donner l'exemple des autres communes, comme ce fut le cas pour la question de M. EYA NCHAMA. Il lui propose de voir également avec les autres communes où les Conseillers municipaux peuvent utiliser l'écusson de leur commune. Il ne comprend pas pourquoi il est possible de coller cet écusson sur les voitures et pas sur des cartes de visite des Conseillers municipaux.

Propositions de Mme GIROD et de M. DETRAZ pour la signalisation du mail du Pommier et de l'aula : M. PLEE explique que concernant la signalisation au sein de la commune en général, le Conseil administratif viendra prochainement avec des propositions devant la Commission des bâtiments et emplacement communaux. En effet, cela fait maintenant plusieurs mois qu'il mène une réflexion de fond sur ce sujet. Dans ce cadre, les demandes concernant le mail et l'accès à l'aula du Pommier seront examinées par ladite Commission ou par celle de l'urbanisme.

Proposition de M. JIMAJA pour une remise en état du lavoir de l'Ancienne-Route : M. PLEE signale qu'un nettoyage complet et le remplacement des tuiles cassées ont été effectués. Suite à la remarque de M. DETRAZ qui estimait qu'il faut également une réfection complète de la toiture, la charpente a été contrôlée par une personne de la profession et ce contrôle n'a suscité aucune observation particulière.

Proposition de M. BALMER de remettre au plus vite des jeux adaptés aux enfants de 1 à 4 ans dans le jardin de la Roulotte : M. PLEE pense que cette question aurait dû être adressée directement à la Fondation pour la petite enfance, qui exploite ce lieu. Le Conseil administratif a toutefois transmis cette proposition à cette dernière.

Proposition de M. BALMER de changer les boulons contondants de la barrière du jardin de la Roulotte afin d'éviter les accidents : M. PLEE explique qu'il est allé plusieurs fois sur place avec les responsables du Service technique et de la petite enfance. Il a été constaté qu'en rajoutant encore une pièce de plus, le danger ne diminuait guère. Actuellement, il y a un projet pour cette place de jeux et le problème de la barrière y sera intégré.

Proposition de M. TISSOT de mettre à disposition des « tagueurs » les parois de chantier entourant « Adam et Eve » et de les inviter à faire une démonstration avec l'aide des TSHM : M. PLEE relève que le Conseil administratif est tout à fait conscient de l'aspect peu esthétique de ces barrières de chantier et a envisagé de les déplacer sur l'arrière et de faire aménager une surface verte sur la partie visible. Toutefois, il est dans l'attente d'une décision d'autorisation de construire relative à une nouvelle réalisation d'un bâtiment pour l'entreprise Filtro, situé sur la parcelle voisine. Ce projet a pris quelque retard, raison pour laquelle le Conseil administratif n'a pas encore agi.

Proposition de M. MARGUET d'inclure l'ALIQT dans le groupe de travail sur la circulation routière : Mme BÖHLER indique que dans l'intérêt du bon déroulement des travaux, il s'agissait de ne pas multiplier les représentations. Elle informe que les travaux du groupe ont abouti à différentes décisions et actions dont M. PLEE a déjà communiqué la teneur et le groupe a momentanément suspendu ses activités. Elle rappelle qu'aucun PV de séance n'a été rédigé.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

M. ORSINI aimerait savoir comment avance le dossier «CM Net », vu le nombre de documents papiers reçus par la Commission de l'urbanisme et les frais engendrés par ces envois. Cela justifierait d'engager une personne temporairement pour aller vite sur ce projet.

Mme BÖHLER relève que ce dossier est en attente du retour de Mme CATILLAZ. Ceci dit, le Conseil administratif rejoint M. ORSINI concernant le problème des copies de documents. Par ailleurs, M. GÖNCZY a vérifié auprès d'autres communes et a pu constater que les plans figurent sur CM Net dans la mesure du possible.

Concernant la convention relative aux agents de sécurité municipale entre les communes de Pregny-Chambésy et du Grand-Saconnex, M. BALMER aimerait avoir quelques précisions. S'agit-il d'une volonté « d'aide humanitaire » envers les communes plus précarisées que Le Grand-Saconnex ou si derrière cette convention, il y a une volonté d'avoir l'opportunité d'engager plus d'ASM et de créer des synergies dans ce dossier pour qu'il coûte moins cher à la commune ?

M. PLEE explique qu'il s'agit d'une demande provenant de la commune de Pregny-Chambésy qui souhaitait que chaque fois que nécessaire (1 à 2 heures par semaine), Le Grand-Saconnex mette les compétences de ses ASM à disposition. Cela fait partie de l'aide intercommunale et des services que les communes peuvent se rendre. Il va de soi que Pregny-Chambésy rémunère les prestations fournies et que cette dernière reçoit une rétrocession des amendes infligées sur son territoire.

Mme MAMIN-TISSOT revient sur l'autorisation d'un emplacement pour la voiture «Mobility », en contrebas du préau de l'école de la Tour, donc relativement caché. Comment est-il prévu d'informer la population du concept « Mobility » et de l'emplacement de cette voiture ?

Mme BÖHLER indique qu'une information est parue dans le GSI à ce sujet.

Mme MAMIN-TISSOT demande ce qu'il en est du projet communal d'un bâtiment artisanal sur la parcelle jouxtant « Adam et Eve » ?

Mme GIROD demande combien de temps vont prendre les études relatives aux propositions de signalisation au Pommier ? En effet, il y a plus de 200 familles qui arriveront au Pommier d'ici septembre 2009. Elle pense donc qu'il est temps de mettre des panneaux de signalisation en place.

M. COMTE rappelle que la question a été posée formellement à la Commission de nomenclature pour pouvoir nommer le mail du Pommier « mail du Pommier », mais le préavis de cette Commission était défavorable, car les adresses des immeubles étaient déjà mentionnées en tant que rue Sonnex. Il avait annoncé publiquement au Conseil municipal qu'il n'était pas question de revenir de manière officielle sur cette décision car cela ne serait pas faire un cadeau aux habitants concernés. Toutefois, de manière officieuse, la commune se permettrait de le signaler comme « mail du Pommier ». Concernant le délai, les projets de signalisation seront abordés dans une semaine dans une séance du Conseil administratif et seront soumis pour renvoi dans une Commission à la prochaine séance du Conseil municipal. Cela sera à celle-ci de mener à bien ce projet en termes de discussion et d'un éventuel crédit.

Mme GIROD relève que cela fait maintenant trois mois que la Ferme du Pommier est en rénovation pour accueillir 5 étudiants, qui devraient emménager le 15 septembre prochain. Elle voudrait savoir combien à coûter cette rénovation.

Mme BÖHLER indique que les étudiants ont déjà emménagé. Elle donnera des informations concernant le coût à la prochaine séance.

M. EYA NCHAMA signale qu'il a participé à un séminaire, lors duquel le Conseil d'Etat a affirmé que la commune a la souveraineté concernant le tracé du tram. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a des nouvelles par rapport à ce tracé.

M. COMTE rappelle que sa dernière intervention à ce sujet faisait mention d'une lettre que le Conseil administratif avait adressée à M. Robert CRAMER pour lui dire qu'il fallait abandonner la variante du tram qu'il avait suggéré. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

## **9. PROPOSITIONS**

### **9.1 Adoption du calendrier des séances du 2<sup>e</sup> semestre 2008**

**Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **9.2 Remplacement de M. TISSOT dans les différentes Commissions et représentations**

Mme MAMIN-TISSOT, pour le groupe démocrate-chrétien, informe que Mme BURKHARDT reprend les Commissions Urbanisme et Bâtiments et emplacements communaux, et que Mme GIROD reprend la Commission des finances.

En ce qui concerne les représentations, Mme MAMIN-TISSOT propose que Mme BURKHARDT reprenne la représentation auprès du GICORD.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **9.3 Autres propositions :**

Mme POGET-MORENO informe que mercredi dernier, alors qu'il pleuvait des cordes, l'arrosage automatique fonctionnait près de la place Carantec, de même que le vendredi matin, après deux jours et demi de pluie, sur le terrain de foot du Pommier. Elle propose donc de revoir la programmation de l'arrosage dans la commune, d'autant que celle-ci va recevoir le label « Cité de l'énergie ».

M. JIMAJA propose que ses collègues du Conseil municipal prennent tous un abonnement au MGS ou que le Conseil administratif se charge d'acheter ces abonnements et les déduise des jetons de présence en fin d'année.

Concernant la circulation des cycles sur la commune, M. JIMAJA indique que la Fondation d'aide à domicile à un plan mobilité qui fait que ses employés utilisent le vélo sur la commune. Il lui a été rapporté que ces derniers risquent souvent de se faire renverser, notamment près de l'îlot au chemin Taverney.

Mme AMMANE a constaté que devant les boîtes de récupération des vêtements installés sur la commune, des habitants de la commune prennent des cintres ou autres objets pour retirer des vêtements de ces boîtes. Elle a pris quelques photos. De plus en plus de gens sont dans le besoin. Elle propose d'organiser des bourses d'échanges gratuites dans la commune.

M. MARGUET revient sur l'absence de la secrétaire du Conseil municipal, qui a eu un gros problème de santé et qui ne reviendra pas avant le mois d'octobre. Il est sidéré d'apprendre qu'entretemps, le travail ne se fait pas. Le Conseil municipal n'a pas de secrétariat, les procès-verbaux se feront en retard. Mme CATILLAZ étant au bénéfice de l'assurance perte de gain de la commune, cela permettrait d'engager une secrétaire temporaire, pour qu'au minimum les procès-verbaux des Commissions soient rédigés. La solution d'attendre le retour de Mme CATILLAZ et de lui mettre un surplus de travail énorme à son retour ne lui semble pas une bonne chose. Il propose donc d'engager une personne temporairement.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2008

Mme BÖHLER relève que malheureusement, l'assurance perte de gain n'entre en matière qu'au bout de trois mois. La difficulté d'engager une personne temporaire serait de la former, sachant que certains documents sont confidentiels. Ceci dit, elle étudiera cette proposition de plus près.

M. MARGUET pense quand même que le Conseil municipal ne doit pas supporter le fait que la commune ait pris l'option d'un grand délai d'attente en cas de maladie. Il y a donc une économie de prime par rapport à un délai d'attente de courte durée.

Il y a certainement des secrétaires dans d'autres communes qui seraient contentes de pouvoir travailler 20 % de plus et la confidentialité serait valable.

Mme BÖHLER informe qu'il a été fait appel aux autres communes, mais toutes leurs secrétaires sont débordées.

M. POMATTO pense qu'il est possible de faire signer un document de confidentialité à une personne extérieure. C'est ce qui se fait à l'Etat.

M. POMATTO se demande s'il y a moyen d'avoir quelques abonnements pour le MGS à disposition à la mairie pour les jeunes, qui pourraient venir le chercher pour un match et le ramener par la suite. Cette manière de faire les responsabiliserait et encouragerait les gens à aller voir les matches. Il soutient la proposition de M. JIMAJA.

Mme BÖHLER indique que dans tous les cas, l'entrée aux matchs est gratuite pour tous les enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans.

M. BALMER propose d'installer une poubelle à papier devant les cases postales situées devant la poste, car il semblerait que beaucoup de gens jettent les papiers superflus dès qu'ils voient leur boîte.

M. DETRAZ informe qu'avant l'ouverture des chantiers du Pommier, il y a une longue file de véhicules qui attendent en laissant tourner leur moteur. Il propose que le Conseil administratif soit attentif à ce que ces véhicules soient dans l'ordre, que les conducteurs arrêtent le moteur et utilisent le bassin de nettoyage quand ils quittent le chantier, afin de laisser la route relativement propre.

M. DETRAZ propose que le Conseil administratif se penche sur la problématique des parkings sur le chemin Sarasin, en face des immeubles de La Tour, pour que la durée de stationnement soit ramenée à la normale des zones bleues, afin que ces places soient réellement destinées aux usagers des magasins et non pas comme places de stationnement fixes pour les employés de l'aéroport. Cette demande concerne le secteur allant de la Ferme Sarasin au chemin du Jonc.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle qu'au mois de mars de l'année dernière, les Conseillers ont reçu le nouvel organigramme de l'Administration communale. Depuis lors, il a subi un certain nombre de remaniements et de modifications. Elle propose que les Conseillers en reçoivent un exemplaire mis à jour.

M. EYA NCHAMA propose que les dicastères des trois Conseillers administratifs soient ajoutés sur le site Internet de la commune. En effet, des jeunes de l'école André Chavannes sont venus à son domicile pour lui poser des questions concernant ces dicastères. Heureusement qu'il a pu consulter un document qu'il avait dans son bureau car rien ne figure sur le site à ce sujet.

Mme BÖHLER indique que cela sera fait le plus vite possible.

10. **MOTIONS** : Néant.

11. **RESOLUTIONS**: Néant.

**12. COMMUNICATIONS ET DIVERS :**

Le Président informe qu'il a reçu un communiqué de Régio-Nage indiquant que M. Jean-Marc LEISER a transmis la présidence de l'Association à Mme Arlette PORCHET.

M. EYA NCHAMA s'étonne de manière positive que la Tribune de Genève envoie un journaliste de renom qui a été pendant longtemps chef des rubriques et chef des relations.

M. BALMER informe que l'exercice annuel des Sapeurs-Pompiers se déroulera le 27 septembre 2008. Comme à l'accoutumée, la Commission sécurité, police est attendue à 10h30, à Richelien.

Mme JEANDET revient sur une intervention qu'elle avait faite lors du Conseil municipal du 18 juin 2007, où elle demandait si des poubelles pour le tri des déchets étaient prévues à la campagne du Château pour la Fête des écoles. Elle tient à souligner que cela a été le cas cette année et elle remercie la commune et les services compétents d'avoir mis en place ces poubelles de tri, même s'il faudra encore plusieurs manifestations pour habituer les communiens à trier. Il faudra peut-être également adapter le matériel, entre autres la vaisselle, pour que ces mesures soient encore plus efficaces.

Mme MAMIN-TISSOT, au nom du groupe PDC, voulait remercier tous ses collègues, ainsi que tous les gens, Saconnésiens ou non, qui lui ont fait le plaisir de le rejoindre l'occasion de sa 15<sup>e</sup> spaghetti party. Elle adresse un grand merci à la commune et au personnel concerné pour la mise à disposition de la place de Fête et du matériel.

M. SCHIAU remercie les Sapeurs-pompiers pour le travail extraordinaire qu'ils ont effectué et l'aide qu'ils ont apportée aux habitants lors des intempéries de la semaine dernière.

M. DETRAZ annonce une séance d'information sur la Constituante, le 30 septembre à 20h00 à la salle des Délices.

Mme BURKHALTER rappelle le vide grenier du 20 septembre 2008, à la Ferme Sarasin, ainsi que la soirée Karaoké du soir.

**13. QUESTIONS DU PUBLIC :**

Un habitant du chemin François-Lehmann souhaiterait que la sécurité des piétons soit renforcée au chemin Sarasin aux heures de pointes. En effet, tous les soirs des colonnes se forment et les trottoirs deviennent des voies pour les vélomoteurs, voire même les scooters.

Le Président lève la séance à 23h30.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER